



N°17

CIRCULAIRE CUIRS & PEAUX

Le 24 juin 2022

## SALAIRES 2022

Dans certaines branches et notamment celles où il y a de grandes entreprises comme dans le Caoutchouc, la Plasturgie, le Pétrole, la Chimie ... les demandes de réouvertures des négociations salariales des minima de branches sont restées soit sans réponse soit avec des fins de non-recevoir, ce qui prouve bien là tout l'intérêt que porte les employeurs pour leurs salariés.

*A contrario*, dans d'autres branches plus petites, beaucoup plus petites même, comme ici dans celle des Cuirs et Peaux qui ne comptent qu'environ 2500 salariés, la volonté des patrons de cette Branche est de récompenser leurs salariés, de partager les richesses produites par ceux-ci mais également de rendre cette Branche attractive pour les futurs salariés dans des métiers, pour certains, pas faciles.

Avant même l'annonce de la hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> mai 2022, la Fédéchimie avait interpellé toutes les fédérations patronales de ses secteurs d'activités, afin de réouvrir au plus vite les négociations salariales des minima de Branches.

Ce fût chose faite dans la Branche des Cuirs et Peaux, puisque nous avons été conviés à participer à une réunion sur ce sujet le mercredi 8 juin dernier.

La 1<sup>ère</sup> proposition de la chambre patronale fût de relever les quatre premiers coefficients de 2,65% et la valeur du point servant à calculer le reste de la grille de 2,5%.

FO, suivi par les autres OS, a refusé cette proposition en expliquant que si tous les coefficients n'étaient pas relevés uniformément, cela risquait de tasser la grille.

Après une suspension de séance la chambre patronale a revu sa copie et a proposé de relever tous les coefficients de 2,65% et a répondu favorablement à la revendication FO d'inclure à nouveau une clause de revoyure afin de se réunir à nouveau en septembre lorsque le SMIC sera certainement revalorisé vu l'inflation galopante que nous connaissons en ce moment.

Cet accord sera rétroactif puisque ces augmentations seront applicables au 1<sup>er</sup> mai 2022.

L'accord salaire a donc été validé et signé par les quatre organisations syndicales de salariés représentatives de la Branche.

Voir tableau ci-dessous.

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90**

Email : [secretariat@fedechimie-fo.fr](mailto:secretariat@fedechimie-fo.fr) - <http://www.fedechimie-fo.fr> >>>>>>



| Catégories | Coefficients | au 1er mai 2022        |                                     |
|------------|--------------|------------------------|-------------------------------------|
|            |              | Taux horaires en euros | Salaires bruts mensualisés en euros |
| OS1        | 135          | 10,91                  | 1654,94                             |
| OS2        | 143          | 11,06                  | 1676,74                             |
| OQ         | 155          | 11,5                   | 1743,68                             |
| OHQ        | 170          | 12,32                  | 1868,23                             |

Concernant les personnels « Employés », « Techniciens & Agents de Maitrise » et « Cadres », le point mensuel est fixé à 9,84 € à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022.

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03**

*Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*